



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 09/12/2019

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET  
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**Pôle Expertise et Service Aux Publics**

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.17.91.17

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Michel MELLOUL

Téléphone : 04 91 09 60 81

michel.melloul@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : AVIS n° 2019-014V2347

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Métropole Aix-Marseille Provence  
Territoire du Pays Salonais  
281 Bd Maréchal Foch  
BP 274  
13666 Salon de Provence Cedex

A l'attention de Mme Odile PALISSE.

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE****DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN.****CONTENANCE CADASTRALE : 7407 m<sup>2</sup>.****ADRESSE DU BIEN : ZONE EUROFLORY, BERRE L'ETANG.****VALEUR VÉNALE : 259 000 € HT.****1 – SERVICE CONSULTANT**

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE.

**AFFAIRE SUIVIE PAR :**

Mme Odile PALISSE.

**2 – DATE DE CONSULTATION**

: 23/10/2019

DATE DE RÉCEPTION

: 25/10/2019

DATE DE VISITE

: Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

:

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

- Projet de cession.
- Détermination de la valeur vénale du bien.

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Référence cadastrale: Section CX parcelle n° 472 lot 27 B.

Terrain d'une superficie totale de 7 407 m<sup>2</sup>.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE PROVENCE.
- situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

## 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

PLU zone UEb.

## 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 259 000 € HT.

## 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

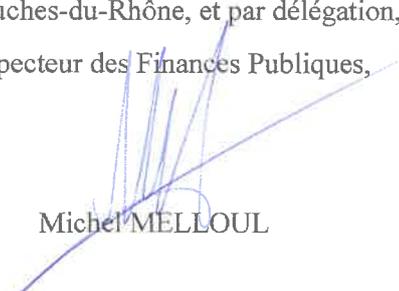
## 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,  
L'Inspecteur des Finances Publiques,

  
Michel MELLOUL

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*

Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020